



SENEGAL

Intervention de Son Excellence

Monsieur Abdou Salam FALLIQ

Ambassadeur Représentant Permanent

du Sénégal

*A l'occasion du 5^{ème} dialogue de haut niveau sur le
financement du développement sur le thème intitulé "Le
Consensus de Monterrey et la Déclaration de Doha
sur le financement du développement : bilan de mise
en œuvre et travaux à prévoir"*

5^{ÈME} SESSION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

DES NATIONS UNIES

New York, le 07 décembre 2011

Vérifier au prononcé

Monsieur le président,

l'ensemble des délégations ici présentes les vues de mon pays sur l'important thème relatif au financement du développement.

Monsieur le Président,

À l'annonce d'un grand espoir, quelle a suscité l'adoption d'un consensus de manière à ce que, pour autant, complètement permis aux pays du Sud, en raison de la persistance des défis actuels, de redresser les déséquilibres et d'arrêter leur décollage économique.

En effet, les résultats obtenus dans la mobilisation des ressources nationales, des flux de capitaux étrangers, ainsi que dans le commerce international, n'ont pas été à la hauteur des attentes.

A ces insuffisances, s'ajoute une baisse des revenus à l'exportation, du volume des fonds rapatriés et des flux d'investissements étrangers directs. Les taux d'investissement et de croissance ont également connu une récession.

Nonobstant, les progrès accomplis dans certains secteurs, la réalisation effective des objectifs du Consensus de Monterrey nécessite encore, de la part de tous les acteurs, des efforts supplémentaires.

Voilà pourquoi la Communauté internationale devrait jouer un rôle plus proactif dans la mise en œuvre des engagements internationaux, notamment, en matière d'Aide publique au développement (APD), tels que contenus dans la Déclaration de Paris, le Plan d'Actions d'Accra et le Programme d'Actions d'Istanbul 2011-2020 en faveur des PMA.

Dès lors que l'A.P.D demeure indispensable pour la relance des économies des P.E.D, la Communauté internationale devrait, pour atteindre ses objectifs de réduction de la pauvreté, consentir un effort

supplémentaire. L'adoption de nouvelles approches dans la gestion des flux d'aide est aussi nécessaire, pour assurer son

efficacité. Une telle efficacité exige un geste, un partenariat fondé sur l'appui aux politiques locales de développement.

11. L'efficacité des promesses contenues dans l'accord de Partenariat de Lomé, Forum de haut niveau sur l'efficacité de l'aide, pourrait, nous l'espérons, contribuer à promouvoir un tel partenariat.

Par ailleurs, il importe de procéder à une meilleure gestion de la dette extérieure et à une réforme globale de la gouvernance. Un engagement prioritaire, à cet égard, par le G20, lors du Sommet de Cannes tenu les 3 et 4 novembre 2011.

De même, la promotion d'un système commercial multilatéral équitable doit être renforcée. Ce faisant, toute mesure protectionniste doit être abolie pour faciliter la poursuite des négociations commerciales de l'OMC, ainsi que la mise en œuvre de l'aide au Commerce telles qu'attendues, s'inscrivent dans ce cadre.

Ces mesures devraient être complétées par le renforcement des Institutions de coopération financière régionales existantes ainsi que l'appui des nouvelles initiatives, en l'occurrence, la création de la Banque centrale africaine, du Fonds monétaire africain et de la Banque africaine d'investissement.

Monsieur le Président,

L'insuffisance des ressources en provenance des sources traditionnelles de financement du développement a fait émerger des mécanismes novateurs pouvant générer des ressources supplémentaires et prévisibles.

Cette thématique, en l'état actuel, a fait l'objet de la mise en place de la taxe sur les billets d'avion qui a permis de financer la lutte contre le SIDA, le paludisme et la tuberculose. Cette taxe a permis de financer d'environ 250 000 enfants dans le monde et d'appuyer plus de 90 pays dans leur combat contre le SIDA, le paludisme et la tuberculose.

C'est pourquoi, ma délégation voudrait se féliciter de la mise en place de cette taxe et manifester sa totale adhésion.

Dans ce sillage, la mise en place d'une taxe internationale sur les transactions financières nous paraît nécessaire, en ce sens qu'elle pourrait permettre d'aider à mobiliser quelque 20 milliards de dollars nécessaires pour la résorption du déficit structurel dans le financement du développement.

Toutefois, ma délégation estime qu'une telle taxe devrait être moins contraignante concernant les fonds

fonds transférés par les migrants à leurs familles, au regard de la contribution significative de ces fonds dans le développement économique et social des P.E.D.

Le pays voudrait-il inviter les Etats à poursuivre la réflexion dans ce domaine, et appeler à une redistribution adéquate des ressources tirées de cette économie des pays cibles et en fonction de leurs priorités.

De ce point de vue, je voudrais, en raison du rôle économique verte et la consommation alimentaire, suggérer l'examen de la possibilité de lui accorder une partie des ressources additionnelles tirées des mécanismes de financement innovants. La même démarche pourrait être adoptée dans d'autres domaines, notamment dans le climat, la désertification et la dégradation des sols.

Monsieur le Président,

En définitive, ma délégation voudrait souligner que ces nouvelles sources de financement ne devraient en aucun cas, se substituer à aucun des autres modes de financement, ni en affecter le volume.

Je vous remercie